

Séance du : 26 mars 2018

n° 22/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Jean-Claude LAUTRE, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

C.CABROL à JP.FLUMIAN, G.HEBRARD à JC.LANDET, C.PUIG à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Maryse MOUYSSET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

Excusés :

Mmes Pierrette ESPUNY, Bernadette STUDER.

Mrs Serge CAZENAVE, Michel GALANT, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD.

Objet : Nouveau plan de financement Tourisme 2018

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération N°64/2017 du 11 décembre 2017 portant sur le Programme Tourisme du PETR du Pays Lauragais et son plan de financement pour 2018,

Mr le Président rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie de développement locale du PETR du Pays Lauragais, concernant le volet Tourisme qui sera accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Il précise qu'un premier plan de financement a été acté en décembre 2017, il convient aujourd'hui de le réactualiser avec les nouvelles perspectives et projets de l'année 2018, notamment pour y préciser les éléments suivants :

- Modification du temps de travail de la chargée de communication sur l'animation du site internet (passage de 0,7 ETP à 0,5 ETP)
- Diminution :
 - du coût pour le lancement du guide du routard (2000 € au lieu des 2 500 € envisagés)
 - du coût de la réédition de la carte touristique (seulement 10 000 exemplaires en 2018 pour une révision complète en 2019)
- Augmentation :
 - des coûts des encarts publicitaires. Achat de 2 encarts publicitaires (Marie Claire Magazine et Midi Tour), qui permet de mutualiser certains coûts avec les offices de tourisme (de 2500 € à 6400€)
 - Augmentation de l'hébergement site internet car prise en compte de l'application mobile (qui était en amont intégrée dans une autre ligne du budget global du PETR).

En conclusion, il est proposé un nouveau plan de financement tourisme avec un montant global des dépenses de 74 762 € (intégrant la masse salariale).

A noter que les dépenses « hébergement site internet » et « flux vision tourisme » n'appellent pas du financement LEADER (non éligible).

La demande de subvention LEADER sera donc basée sur un montant de dépenses de 71 372€.

Il convient donc de modifier la délibération n°64/2017 du 11 décembre 2017 en y intégrant le budget prévisionnel ajusté suivant :

Budget prévisionnel Actions Tourisme 2018

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC		Recettes prévisionnelles	
Promotion destination Lauragais et observatoire			30 140		
Guide du routard (engagement 2018)	19 286	20 250			
Lancement guide du routard	1 667	2 000			
Stand / expo PETR	2 500	3 000			
Réédition carte touristique : 40 000 ex.	917	1 100			
Encarts publicitaires journaux touristiques	5 333	6 400			
Site internet : hébergement (hors LEADER)		2 030			
Flux vision tourisme (hors LEADER)	1 360	1 360		LEADER : 48% des dépenses éligibles	34 259
Actions en direction des prestataires			11 622		
Partenariat CCI + FNBP "réseau bistrot de Pays"	9 685	11 622		PETR	40 503
Ingénierie Tourisme			27 000		
Mise en œuvre et suivi du programme d'actions (25% ETP)	11 000	11 000			
Animation site internet + communication Tourisme (50% ETP)	15 000	15 000			
Frais de déplacement	1 000	1 000			
Total budget indicatif 2018	67 747	74 762	74 762	Total recettes	74 762

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le nouveau plan d'actions prévisionnelles 2018 présenté par la commission Tourisme,
- 2°) – **APPROUVE** le nouveau plan de financement de ce programme d'actions,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 mars 2018.

Le Président



Georges MERIC